

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-002 DU 12 JANVIER 1999

chargeant Monsieur **Sylvain Adékpédjou AKINDES**,
Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme,
de l'intérim de **Monsieur Félix Essou DANSOU**, Ministre
des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique pour compter du 11
Janvier 1999.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- VU La loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU Le Décret N° 98- 280 du 12 juillet 1998 portant composition du Gouvernement

DECRETE :

Article 1er : Pour compter du 11 Janvier 1999, Monsieur **Sylvain Adékpédjou AKINDES**, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, est chargé de l'intérim du Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique pendant l'absence de **Monsieur Félix Essou DANSOU**.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 12 JANVIER 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.


Mathieu KEREKOU.

Ampliations : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; MMEH-MEHU ; SGG 4 ; AUTRES
MINISTERES 17; DEPARTEMENTS 6 ; JORB 1.4